



Alain Bouteille
Président de l'observatoire de la culture juste

LA CULTURE POSITIVE DE SÉCURITÉ



MAINTIEN DE NAVIGABILITÉ INTERFACES ENTRE ACTEURS

Judi 5 décembre 2024



Culture juste

Extrait du règlement 376 du parlement européen - Article 16 paragraphe 6

Sans préjudice du droit pénal national applicable, les États membres s'abstiennent d'intenter des actions en ce qui concerne les infractions à la loi non préméditées ou commises par inadvertance, **qu'ils viendraient à connaître seulement parce qu'elles ont été notifiées** en application des articles 4 et 5.





Observatoire de la Culture Juste

Extrait du règlement 376 du parlement européen - Article 16 paragraphe 12

Chaque État membre désigne un organisme responsable de la mise en œuvre des paragraphes 6, 9 et 11.

Les membres du personnel et le personnel sous contrat peuvent notifier à cet organisme les infractions présumées aux règles définies par le présent article (article 16). Les membres du personnel et le personnel sous contrat ne font pas l'objet de sanctions pour cette notification. Les membres du personnel et le personnel sous contrat peuvent informer la commission de telles infractions présumées.





MAINTIEN DE NAVIGABILITÉ INTERFACES ENTRE ACTEURS

Judi 5 décembre 2024

MERCI POUR VOTRE ATTENTION